

COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 07 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 28 juin 2022.

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	19
Quorum (8) 1/3 des membres	Atteint
Membres absents et excusés	4
Membres ayant donné pouvoir	4

Membres présents : BEZIERS Jean-Marie, BOUVIER Corinne, DUVAL Estelle, GENNEVIEVE Michel, HANICOT Nathalie, LARUE Serge, LAURENT Gilles, LEJEUNE Michel, LESENECHAL Marie-Josèphe, MAHE Roger, MOREAU Bérengère, PORET Michel, ROHAUT Thierry, TANNEUR Claire.

Membres absents : DESFAUDAIS Prisca, HYAU Samuel

Membres excusés : JUEL Madeleine, THOMAS Jean-Paul

Membres ayant donné pouvoir : PERALDI Sandra à LAURENT Gilles, BROUILLARD Jean-Luc à LESENECHAL Marie-Josèphe, VAUGELADE Martine à PORET Michel, LEPREVOST Carine à MOREAU Bérengère

Secrétaire de séance : DUVAL Estelle

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 13/06/2022

Observations du conseil :

M. PORET, maire délégué de Livry : erreur dans les jours de permanence des mairies annexes de Livry et de La Vacquerie pendant la période estivale.

Le maire : un erratum a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers le 23/06/22.

Compte rendu approuvé par les membres présents lors de la séance du 13/06/2022.

Ajout points à l'ordre du jour

Le maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- PBI - Nouveau projet convention PSLA
- Remboursement frais avancés par le maire
- Demande de subvention – Travaux assainissement
- Nouvelle convention Les Francas du Calvados
- Devis réfection des gouttières de l'église de Parfouru

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Administration générale

1. Subvention exceptionnelle association pour les enfants d'Ukraine

Le maire présente le projet d'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association des Enfants de l'Ukraine ». Il s'agit de doubler la somme récoltée par le Conseil Municipal Des Jeunes lors de de la randonnée pédestre qu'ils ont organisée le 18/06/22 en faveur de cette association, soit 313,20€.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Observations :

M. LEJEUNE rappelle qu'il avait évoqué, au tout début du conflit, la possibilité de verser une subvention à une association Ukrainienne, cette proposition avait été rejetée par le conseil.

2. PBI - Approbation du RPQS SPANC 2021

Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non-collectif 2021 présenté par la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

3. Signature de la convention ORT

Présentation faite par Mathilde LOUIS, chargée de mission Petites Villes de Demain à Pré-Bocage Intercom.

Pour la commune de Caumont-sur-Aure le périmètre a été délimité comme suit après consultation des membres du comité technique PVD :



Les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- ✓ Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques),
- ✓ Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au Denormandie dans l'ancien) sur l'ensemble de la commune,
- ✓ Mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux),
- ✓ Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, permis d'aménager multisites).

La durée de la convention ORT est fixée à une période minimale de 5 ans. Elle pourra faire l'objet d'avenant annuel en cas de besoin. Elle présente le projet intercommunal (enjeux, objectifs, stratégie), le périmètre, les orientations stratégiques communes, les secteurs d'intervention et les fiches-actions principales en matière de revitalisation.

Les orientations stratégiques communes stipulées dans la convention ORT sont :

- ✓ Orientation 1 : Requalifier les espaces publics
- ✓ Orientation 2 : Définir une politique locale de l'amélioration de l'habitat
- ✓ Orientation 3 : S'engager dans la transition énergétique
- ✓ Orientation 4 : Développer l'attractivité économique
- ✓ Orientation 5 : Rénover les équipements communaux

Les fiches actions concernant Pré-Bocage intercom et les communes PVD :

- ✓ La mise en place d'un manager de commerce en faveur de la dynamisation commerciale des centres-villes et la lutte contre la vacance commerciale,
- ✓ La mise en place d'une politique d'amélioration de l'habitat pour l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

Les fiches actions concernant la commune de Caumont-sur-Aure sont :

- ✓ La scénarisation des entrées de villes,
- ✓ Le développement des mobilités douces,
- ✓ L'aménagement de la place de l'ancienne gare,
- ✓ L'aménagement de la place Saint Clair,
- ✓ L'aménagement de la place de la Mairie,
- ✓ L'aménagement de la place de l'Eglise,
- ✓ L'aménagement de la rue Saint Martin,
- ✓ La délocalisation du marché hebdomadaire,
- ✓ La délocalisation du monument aux morts,
- ✓ La rénovation thermique des bâtiments publics.
- ✓ Le développement de la concertation.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 18 voix pour, 0 voix et 1 abstention (M. LEJEUNE),

Décision du conseil : adopté à la majorité des voix.

Observations :

Mme LESENECHAL, conseillère municipale, a demandé des explications concernant le point suivant : « Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques) ».

Explications données par Mathilde LOUIS, voir également la Loi ELAN (<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr>)

4. Validation du plan-guide pour les aménagements du centre-ville de Caumont

Présentation faite par Mathilde LOUIS, chargée de mission Petites Villes de Demain à Pré-Bocage Intercom.

La réalisation du plan-guide de la commune a été réalisé en trois phases :

- ✓ Une phase diagnostic qui a été réalisé via l'expertise du cabinet et en concertation avec les habitants via une balade urbaine le 26 mars 2022 et une restitution aux élus en date du 4 avril 2022.
- ✓ Une phase d'élaboration de scénario qui a été réalisée en concertation avec les élus puis avec les habitants en date du 6 mai 2022. Une restitution du scénario final a été faite et validé par les élus le 1 juin 2022.
- ✓ Une phase de chiffrage et de priorisation d'action lors d'une réunion avec les élus le 4 juillet 2022. Le plan guide ci-annexé détaille les différentes actions à mettre en œuvre et propose une stratégie de mise en œuvre dans le temps. Il peut être résumé par :
 - ✓ **La scénarisation de la route de Torigny (secteur 1)** : faire diminuer la vitesse des véhicules en réduisant la voirie, créant des ouvrages de régulation et en créant des écluses de convoitises. Améliorer la circulation piétonne via un élargissement des trottoirs et des aménagements paysagers. Il s'agira également de créer un plateau ralentisseur.
 - ✓ **Aménagement du carrefour route de Torigny et Route de Saint Lô (Secteur 2)** : Mise en plateau, réduction du carrefour route de Saint Lô et végétalisation devant le restaurant.
 - ✓ **L'aménagement de la place de l'ancienne la gare (secteur 3)** : Création d'un parking végétalisé pour le cimetière, valorisation de la maisonnette de l'ancienne gare, matérialisation des places de stationnement et rénovation de l'enrobé de voirie, plantation d'une haie entre les parcelles des pavillons et le parking.
 - ✓ **L'aménagement de la rue Saint Martin (secteur 4)** en plateau ralentisseur, réduction de la taille de voirie, élargissement des trottoirs, décalage de la voirie au niveau des commerces devant la place Saint Clair pour aménager du stationnement sécurisé. Les places de stationnements devant tous les commerces resteront identiques.
 - ✓ **L'aménagement de la place Saint Clair (NON chiffré cf. cabinet Strate en Strate)** avec la création d'aire de jeux multigénérationnels et d'espaces conviviaux ainsi que la modification des espaces de stationnement et des aménagements pour accueillir le marché hebdomadaire. Une concertation sur le devenir de l'arbre sera également mise en place avec les habitants.
 - ✓ **L'aménagement de la place de la Mairie (secteur5)** : Déplacement du monument au mort sur la place de l'Eglise, redéfinition des sens de circulation, végétalisation de la place, suppression de 6 places de parking, remplacement des escaliers par des rampes d'accès, nettoyage du muret et des grilles, végétalisation ponctuelle sur la place.
 - ✓ **L'aménagement de la place de l'Eglise (secteur 6)** : Elargissement de la rue du Sentier, stationnement des deux côtés, élargissement du parvis de l'Eglise, Implantation du monument aux morts, création d'un rond-point en remplacement du stop devant place de la mairie.
 - ✓ **L'aménagement du carrefour rue Saint Martin et route de Caen (secteur 7)** : Création d'un rond-point traversable.
 - ✓ **L'aménagement route de Caen (secteur 8)**: Création d'un plateau ralentisseur au niveau et décalage du passage piéton et création de place minute.
 - ✓ **L'aménagement du carrefour route de Caen et rue de Belfort (secteur 9)** : Elargissement du trottoir au niveau du commerce, matérialisation d'un passage piéton, conservation des places de stationnement à l'angle de la rue Belfort.
 - ✓ **L'aménagement du parcours piéton rue des Champs Français (secteur 10)** : Aménagement d'un cheminement piéton sécurisé.
 - ✓ **L'aménagement de la rue de Belfort (secteur11)** : Réduction de la voirie, élargissement des trottoirs, suppression de 3/4places de parkings devant le magasin Coccinelle mais maintien du parking, aménagement paysager sur la zone Vigipirate devant l'école.
 - ✓ **L'aménagement de l'entrée de ville route de Caen (secteur 12)** : Création d'ouvrage de régulation de vitesse.

Ces aménagements se feront sur les 20 prochaines années en commençant par les liaisons douces qui seront complétée par la suite par l'aménagement des places. Ceci peut se traduire comme suit :

Court terme :

- 1/ L'aménagement de la route de Torigny
- 2/ L'aménagement de la rue Saint Martin et de la place Saint Clair (non chiffrée)
- 3/ L'aménagement de la rue de Caen et du cheminement piéton rue des Champs Français

Moyen terme :

- 1/ L'aménagement de la place de l'Eglise
- 2/ L'aménagement de la place de la Gare

Long terme :

- 1/ L'aménagement de la place de la Mairie
- 2/ L'aménagement de la rue Belfort

Ces aménagements représentent un investissement de **5 825 390,00€** décomposé comme suit :

Secteurs	Surface en m ²	Total HT Terrassement Voiries	Total HT Plantations-Mobiliers	TOTAL HT
Secteur 1- Route de Torigny	10 124	1 822 320 €	273 500 €	2 095 820 €
Secteur 2- Carrefour route de Torigny - Route de Saint Lô	886	221 500 €	25 500 €	247 000 €
Secteur 3 - Place de la gare	3 293	493 950 €	123 400 €	617 350 €
Secteur 4 - Rue Saint Martin	3 200	800 000 €	15 500 €	815 500 €
Secteur 5 - Place de la Mairie	2 778	277 800 €	55 500 €	333 300 €
Secteur 5 bis - Rue Thiers	550	88 000 €		88 000 €
TOTAL SECTEUR 5		365 800 €	55 500 €	421 300 €
Secteur 6 - Abord église	11 215	364 500 €	109 300 €	473 800 €
Secteur 6 - Voie A	550	82 500 €	12 500 €	95 000 €
Secteur 6 - Voie B	1 115	195 125 €	24 500 €	219 625 €
TOTAL SECTEUR 6		642 125 €	146 300 €	788 425 €
Secteur 7 - Carrefour rue Saint Martin et route de Caen	607	103 190 €	15 400 €	118 590 €
Secteur 8 - Route de Caen	683	119 525 €	29 800 €	149 325 €
Secteur 9 - Carrefour route de Caen et rue de Belfort	496	84 320 €	7 500 €	91 820 €
Secteur 10 - Liaison vers le collège - rue des Champs Français	495	19 800 €		19 800 €
Secteur 11 - Rue de Belfort	1 129	169 350 €	25 400 €	194 750 €
Secteur 12 - Entrée de Ville - route de Caen	1 563	265 710		336 950 €
TOTAL GLOBAL		5 107 590 €	717 800 €	5 825 390 €

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Observations :

M. LEJEUNE, conseiller municipal : penser au stationnement du bus du Département place de l'ancienne gare (ligne Bayeux/Caen). **A suivre.**

M. ROHAUT, adjoint au maire : vitesse excessive rue Thiers, rte de Mitrecamp et rte d'Aunay. Prévoir des aménagements réducteurs de vitesse. **A suivre.**

Le maire : constituer un groupe de travail sur le stationnement en général : prévoir la présentation du rapport en octobre/novembre 2022. **A suivre.**

5. Projet de valorisation de l'arbre « Hêtre » place St Clair à Caumont

Ce sujet a été annulé.

6. Organisation d'une journée de restitution des travaux de la plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU) et des futurs aménagements du centre-ville de Caumont

Présentation faite par Mathilde LOUIS, chargée de mission Petites Villes de Demain à Pré-Bocage Intercom.

La journée du 2 septembre 2022 sera consacrée à la restitution de tous les travaux avec le planning suivants :

Matin : Micro-Folie

- ✓ 9h : accueil café

- ✓ 9h30-12h : Restitution des travaux POPSU et présentation de la carte participative et du plan-guide aux institutionnels (Conseil Municipal, Elus de PBI, DDTM, Sous-Préfecture, représentants de l'Etat, Elus de la Région et du Département, représentants des dispositifs POPSU et PVD...)
- ✓ A l'issue de cette présentation un buffet sera offert aux participants (salle des associations) de 12h à 14h.

L'après-midi sera consacrée à la restitution aux habitants avec plusieurs animations :

➤ A partir de 16h30 : Place Saint Clair :

- ✓ Jeux intergénérationnels animés par Anacrouse.
- ✓ Présentation des futurs aménagements du centre-ville
- ✓ Atelier de concertation sur l'arbre.
- ✓ Présence de la radio citoyenne Zone d'Onde pour recueillir les témoignages des habitants.

Une présentation du travail de recherche POPSU et de la carte participative sera faite aux habitants dans la Micro-Folie.

➤ A partir de 18h30 : Place de la Mairie :

- ✓ Apéritif citoyen offert par la commune.
- ✓ Barbecue participatif animé par le comité des fêtes.

Pour la réalisation de cette action, un budget de **1 500,00€** maximum est à prévoir pour l'accueil café, le buffet du midi, l'apéritif citoyen.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Observations :

Mathilde LOUIS : animation supplémentaire : concours de dessin des écoles élémentaire et maternelle, avec la participation d'Anacrouses et des Francas. Thème : « Imagine le Caumont de tes rêves », remise des prix le 02/09/22.

7. Renouveau de la convention de partenariat pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados

La présente convention a pour objet d'établir les conditions de partenariat entre le Département et la commune de Caumont-sur-Aure pour mettre à disposition une offre de ressources numériques au bénéfice des usagers inscrits dans sa ou ses bibliothèques.

Dispositions financières :

- 0,15€/an/habitant, soit **355,80€**

Durée de la convention :

- Conclue pour une durée de 4 ans, soit du 01/01/22 au 31/12/25.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

8. Remboursement de factures réglées par une adjointe au maire

La voix de Mme Martine VAUGELADE, adjointe au maire, qui a donné pouvoir à M. PORET, n'est pas prise en compte.

Le maire indique au conseil municipal que Mme Martine VAUGELADE, adjointe au maire, a fait l'achat de fournitures pour un montant total de **202,10 euros**,

- DEUBA – Merzig (Allemagne) : guirlandes lumineuses rideau LED, pour 90,12€
- Mano Mano – Shenzhen (Chine) : guirlandes lumineuses LED, pour 111,98€

Décision du conseil : adopté à la majorité des voix.

9. Remboursement d'une facture réglée par le maire

M. Christophe LE BOULANGER, maire, n'a pas pris part au débat.

M. Michel PORET, maire délégué de Livry, indique au conseil municipal que M. Christophe LE BOULANGER, maire, a réglé un abonnement à Norton AntiVirus pour un montant total de **34,99 euros**,

Décision du conseil : adopté à la majorité des voix.

10. Révision du loyer du logement communal de La Vacquerie

En concertation avec M. Michel GENNEVIEVE, maire délégué de la commune historique de La Vacquerie, le maire propose de ne pas augmenter pour la période 2022/2023 le loyer du logement communal sis à La Vacquerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. ROHAUT), décide de ne pas augmenter le loyer du logement communal sis à La Vacquerie.

Décision du conseil : adopté à la majorité des voix.

Développement économique/Communication – Mme HANICOT, adjointe au maire

11. Compte rendu

A partir de maintenant jusqu'à la fin d'année scolaire : l'APE organise la collecte des papiers (pour le renouvellement des livres de la bibliothèque de l'école) – A déposer dans les deux cours des écoles.

Du 4 au 26 juin : exposition du mois à la Micro-Folie : exposition des œuvres de Jean Dominique Clément d'HUART.

RAPPEL - INFO :

Recrutement d'un service civique pour aider à la mise en place de la Micro-Folie (jeune de 16 à 25 ans). Appel aux bénévoles pour le fonctionnement de la médiathèque et la Micro-Folie : candidater : mediatheque@caumont-sur-aure.fr

Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie – M. PORET, maire délégué de Livry

12. Rénovation du lavoir de la Martinière à Caumont

Dossier en cours. **A suivre.**

13. Aménagement de la 3^{ème} et dernière tranche de travaux de viabilisation de la Résidence de l'ancienne gare à Caumont

M. PORET, maire délégué de Livry, donne lecture du rapport d'analyse établi par le Cabinet CAVOIT, géomètre expert à Bayeux, qui propose, au vu du classement des offres, de retenir les propositions suivantes :

- Pour le lot 1 : l'entreprise BOUTTE TP : montant HT **82 999,00€** - montant TTC 99 598,80€,
- Pour le lot 2 : l'entreprise TEIM : montant HT **27 998,50€** - montant TTC 33 598,20€.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Observations :

Début des travaux en octobre/novembre 2022.

Travaux paysagers : à prévoir à l'automne 2022, privilégier l'intervention d'une entreprise. **A suivre.**

Voir sur place si le passage du camion benne pour le ramassage des OM est possible. **A suivre.**

Association – Mme DUVAL, adjointe au maire

14. Forum des associations

Observations :

Pour rappel le Forum des associations aura lieu le mercredi 07/09/2022, de 17h à 20h, dans la salle des associations et très certainement dans une partie de la salle des fêtes de Caumont.

Travaux – Personnel – M. ROHAUT, adjoint au maire

15. Modification du RIFSEEP (*ajout de 2 grades : animation et patrimoine*)

Révision IFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (délibérations déjà prises : N°2017_04-070 du 10/04/2017 et N°2020_10-092 du 13/10/20).

Intégration des cadres d'emplois des adjoints du patrimoine et des adjoints d'animation ; ci-dessous tableau des plafonds individuels pour l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et le CIA (complément indemnitaire annuel) :

Catégorie statutaire	Groupes de fonctions	Fonctions définies dans la collectivité	Critères définis dans la collectivité	Plafond individuel annuel IFSE réglementaire	Plafond individuel annuel CIA réglementaire	Plafond individuel annuel IFSE+CIA réglementaire
B : Rédacteur	G1	Responsable	Chef de service	17 480 €	2 380 €	19 860 €
B : Rédacteur	G3	Responsable adjoint communes déléguées	Poste d'instruction	14 650 €	1 995 €	16 645 €
C : Adjoints administratifs	G1	Agent urbanisme, état civil, élections, régies	Maîtrise réglementation, logiciel	11 340 €	1 260 €	12 600 €
C : Adjoint du patrimoine	G1	Responsable médiathèque et Micro-Folie	Organisation et mise en œuvre service médiathèque	11 340 €	1 260 €	12 600 €
C : Adjoint technique	G2	Agent d'exécution	Qualification nécessaire à l'exercice des fonctions	10 800 €	1 200 €	12 000 €
C : ATSEM	G2	Agent d'exécution	Qualification nécessaire à l'exercice des fonctions	10 800 €	1 200€	12 000 €
C : Adjoint d'animation	G2	Agent d'exécution	Qualification nécessaire à l'exercice des fonctions	10 800 €	1 200 €	12 000 €

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

16. Création poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/08/2022

Pour faire suite de la décision de la commission du personnel du 24/05/22, création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35/35^{ème}.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Observations :

M. LARUE, conseiller municipal : interpelle M. ROHAUT, adjoint au maire, sur sa gestion du personnel du service technique, il déplore notamment des travaux non effectués.

M. ROHAUT, adjoint au maire : pour répondre à cette remarque, une réunion de concertation sera organisée avec les employés communaux concernés. **A suivre.**

17. Aménagement des aires de jeux

Exposé détaillé de Mme BOUVIER, conseillère municipale.

Observations :

Pour faire suite à cet exposé :

- déterminer un budget et voir avec les entreprises déjà contactées nos possibilités,
- voir les âges des enfants dans les résidences pour déterminer quels jeux installer.

Une balançoire serait stockée à l'atelier municipal de Caumont ??? **A voir.**

18. Remplacement des gouttières de l'église de Parfouru

La voix de Mme Martine VAUGELADE, adjointe au maire, qui a donné pouvoir à M. PORET, maire délégué de Livry, n'est pas prise en compte.

M. Michel PORET répresente au conseil le devis retenu, après étude de deux devis, pour le remplacement des gouttières de l'église de Parfouru :

- Entreprise VAUGELADE couverture à Livry, pour un montant de **6 977,77€ HT, soit 9 605,09€ TTC.**

Ce devis comprend :

- la mise en place d'un échafaudage,
- la dépose et la repose de larmiers,
- la pose de gouttières et de tuyaux de descente
- le remplacement de couvertines zinc sous gouttières,

- le remplacement de chéneaux zinc

Décision du conseil : adopté à la majorité des voix.

Assainissement – M. MAHE, conseiller municipal

19. Présentation du bilan du Schéma Directeur d'eaux usées et d'eaux pluviales

M. MAHE, conseiller municipal en charge de ce dossier, présente au conseil le bilan du Schéma Directeur d'eaux usées et d'eaux pluviales établi par SICEE Ingénierie à Bayeux.

Observations : prend acte du bilan du Schéma directeur d'eaux usées et d'eaux pluviales.

20. Renouvellement des canalisations d'eaux usées de la Place St Clair et d'une partie de la rue St Martin à Caumont – Choix du maître d'œuvre

M. MAHE, conseiller municipal en charge du dossier, présente au conseil la proposition de maîtrise d'œuvre transmise par SICEE Ingénierie à Bayeux, pour la réhabilitation du réseau d'assainissement sur le secteur de la place St Clair à Caumont-l'Eventé.

Le montant de cette prestation est de **14 910,00€ HT, soit 17 892,00€ TTC** et se décompose comme suit :

- honoraires de maîtrise d'œuvre pour la conception, la consultation et le suivi des travaux : 11 060,00€ HT
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études préalables restantes pour respecter la charte qualité Agence de l'Eau : 1 150,00€ HT
- réalisation des études de branchement : 2 700,00€ HT
- TVA 20% : 2 982,00€

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **160 000,00€ HT, soit 192 000,00€ TTC**.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Observations :

- prévoir un emprunt pour financer ces travaux pour 2023.

21. Renouvellement des canalisations d'eaux usées de la Place St Clair et d'une partie de la rue St Martin à Caumont – Demande de subvention

Pour faire suite au bilan du Schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, le maire propose au conseil de remplacer les canalisations d'eaux usées de la Place St Clair et d'une partie de la rue St Martin à Caumont-l'Eventé.

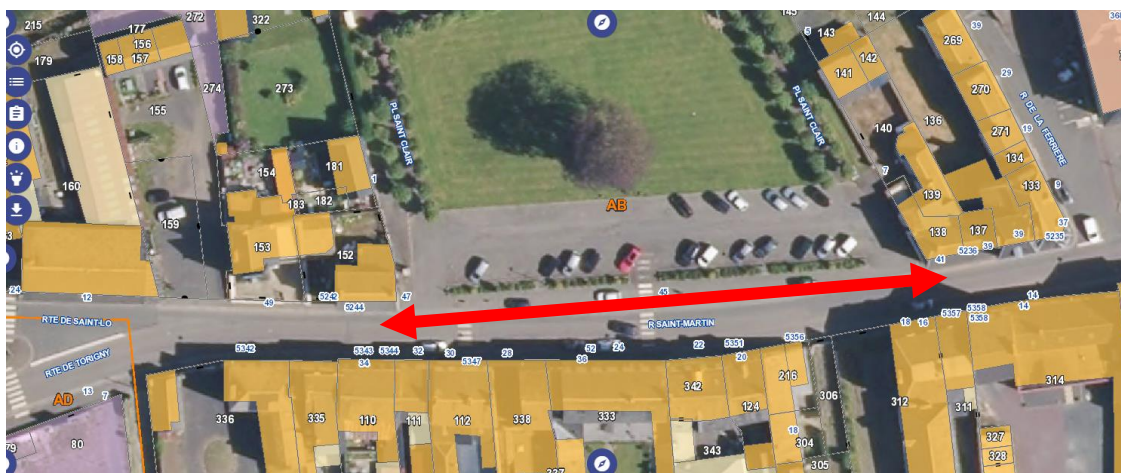
Le maître d'œuvre SICEE Ingénierie a estimé le montant global de cette opération à **160 000,00€, soit 192 000,00€ TTC** et la maîtrise d'œuvre à **14 910,00€ HT, soit 17 892,00€ TTC**.

Ces travaux devront être réalisés sous charte de qualité nationale des réseaux d'eaux usées afin de répondre aux exigences de l'Agence de l'Eau.

Des dossiers de demandes de subvention devront être déposés auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour réaliser les travaux en 2023.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.



22. Compte rendu

Exposé de Mme BOUVIER, conseillère municipale.

INTERCOM DU 8 et 29 juin 2022

Présentation du nouveau directeur général des services, qui a pris ses fonctions au 1^{er} juin : Mr Arnaud Duchesne

Informations :

Cadre de vie

Le prochain forum des associations du territoire Sport et Culture se tiendra le samedi 3 septembre 2022 de 9h à 13h au gymnase de Villers-Bocage.

Culture

La présentation de la saison culturelle 2022-2023 aura lieu le vendredi 16 septembre à partir de 19h30 à la Chapelle Saint-Clair de Malherbe-sur-Ajon.

La thématique de la saison 2022-2023 est « L'émerveillement ».

Délibérations :

Ressources Humaines

Nouveau organigramme des services que vous trouverez sur l'espace élus, changement suite à des départs.

Environnement

DECLARATION D'INTERET GENERAL PORTANT SUR LE PROGRAMME DE RESTAURATION DES MARES 2022 :

- Les travaux de restauration 2022 auront lieux sur neuf mares du territoire réparties comme ceci : deux sur Cahagnes, deux sur Val-de-Drôme, deux sur Dialan sur Chainé, deux sur Les Monts d'Aunay et une sur Seulline.

RECONDUCTION DE LA DECLARATION D'INTERET GENERAL PORTANT SUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA SEULLES AMONT ET DE SES AFFLUENTS :

- Sur le territoire des communes de Cahagnes, Seulline, Dialan sur Chainé, Caumont sur Aure, Val de Drôme et Saint Pierre du Fresne.

Cadre de vie

PSLA de Caumont sur Aure :

Il reste, à la location, 5 espaces : 3 cabinets, un cabinet polyvalent (location à la journée), et un espace pour un kinésithérapeute.

Le loyer est ramené à 5,90 € net Net/m2 et la convention répartit la charge des loyers : le 1^{er} pour PBI et le reste à la charge de la commune jusqu'à remplissage à 100%.

Culture

Appel à projets : « La biodiversité, où en sommes-nous ? Préservons le vivant, en changeant nos pratiques ! »

Urbanisme et Scott

Création d'un Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand et adhésion de la communauté des communes à ce pôle.

Service DECLALOC : nouvelle plateforme pour que les gens puissent déclarer les loyers pour la taxe de séjour.

Enfance et jeunesse

RAPPORT DU DELEGATAIRE 2021 FAMILLES RURALES : attribution à l'association est de 260 000.00€.

Convention Francas à hauteur de 80 000 € et signature du règlement intérieur.

Relais petite enfance : nouvelle identité visuelle.

Valorisation, collecte et recyclable

Vote du transfert des déchèteries au SEROC.

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2021.

Citoyenneté

23. Préparation des repas des aînés

Informations transmises par Mme PERALDI, conseillère municipale, excusée, a donné pouvoir à M. LAURENT, conseiller municipal.

Traiteurs retenus :

- Repas des aînés de Livry et de La Vacquerie (Charcuterie LANGLOIS à Caumont),
- Repas des aînés de Caumont (cuisinier du Souterroscope).

24. Convention de répartition des coûts liés à la vacance des cabinets entre Pré-Bocage Intercom et Caumont-sur-Aure

Nouvelle convention tenant compte des observations du conseil.

... « A compter de la date d'ouverture du PSLA et de l'installation des premiers professionnels de santé, en cas de vacance d'un ou plusieurs cabinets et sans qu'aucun contre de bail n'ait été signé, il est convenu que la prise en charge du coût de la vacance soit telle que :

- PBI prend en charge le coût de la vacance d'un cabinet libre d'une surface locative de **48,06m²** qui comprend une surface totale privative de 30,44m² et une surface commune général de 17,62m².

En conséquence, le coût mensuel à la charge de PBI s'élève à **548,36€** (dont 5,90€ x 48,06m² = 283,55€ de loyer et de 5,51€ x 48,07m² = 264,81€ de charges)

- La commune prend en charge le coût de la vacance des locaux non loués (surfaces privatives, salle d'attente et espaces communs) diminué du coût de la vacance pris en charge par PBI détaillé ci-avant. »...

Destination	Surface cabinet	Surface privative en m ²	Surface commune générale en m ²	Total surface locative en m ²	Mensuel			Annuel		
					Loyer mensuel net de TVA	Provision Charge mensuelle	Loyer net + charges TTC /mois	Loyer annuel 5,9€ net/m ²	Provisions pour charges annuelles 5,51 €/m ²	Loyer net par local + charges TTC / an
infirmier 1 - GOUTIERE	22,00	27,44	15,88	43,32	255,59 €	238,69 €	494,28 €	3 067,06 €	2 864,32 €	5 931,37 €
infirmier 2 - MENANT	22,00	27,44	15,88	43,32	255,59 €	238,69 €	494,28 €	3 067,06 €	2 864,32 €	5 931,37 €
MG 1 - LEPRETRE	25,00	34,44	19,94	54,38	320,84 €	299,63 €	620,47 €	3 850,08 €	3 595,56 €	7 445,64 €
MG	25,00	34,44	19,94	54,38	320,84 €	299,63 €	620,47 €	3 850,08 €	3 595,56 €	7 445,64 €
MG 3 - MEUNIER	25,00	34,44	19,94	54,38	320,84 €	299,63 €	620,47 €	3 850,08 €	3 595,56 €	7 445,64 €
Kiné 1 - ODIENNE	30,5	33,22	19,23	52,45	309,46 €	289,00 €	598,46 €	3 713,52 €	3 468,00 €	7 181,52 €
Kiné 2 - Libre	30,5	33,22	19,23	52,45	309,46 €	289,00 €	598,46 €	3 713,52 €	3 468,00 €	7 181,52 €
cabinet polyvalent	21	26,44	15,31	41,75	246,33 €	230,04 €	476,37 €	2 955,96 €	2 760,48 €	5 716,44 €
lundi - EUDELIN à confirmer					49,27 €	46,01 €	95,27 €	591,19 €	552,10 €	1 143,29 €
mardi - EUDELIN à confirmer					49,27 €	46,01 €	95,27 €	591,19 €	552,10 €	1 143,29 €
mercredi - LEMONNIER					49,27 €	46,01 €	95,27 €	591,19 €	552,10 €	1 143,29 €
jeudi					49,27 €	46,01 €	95,27 €	591,19 €	552,10 €	1 143,29 €
vendredi -					49,27 €	46,01 €	95,27 €	591,19 €	552,10 €	1 143,29 €
cabinet libre 1	25	30,44	17,62	48,06	283,55 €	264,81 €	548,36 €	3 402,60 €	3 177,72 €	6 580,32 €
cabinet libre 2	24	29,44	17,04	46,48	274,23 €	256,10 €	530,33 €	3 290,76 €	3 073,20 €	6 363,96 €
Sous-total partie privative		278	161	491	2 896,73 €	2 705,23 €				72 939,87 €
sous-total parties partagées		180								
surface de parking		1344								
TOTAL PSLA hors extérieurs		458								72 939,87 €
					34 761 €					

Décision du conseil : adopté à la majorité des voix (une voix contre : M. LEJEUNE).

25. Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Caumont-sur-Aure et l'association départementale des Francas du Calvados

Nouvelle convention tenant compte des observations de la trésorerie d'Aunay-sur-Odon et du maire.

... « Pour l'année 2022, suite à la décision d'arrêt des « Artimômes » au 31/08/2022, la subvention sera d'un montant de 149 831,40€ - déduction de la PSO Pause méridienne 2021 de 10 812,57€, soit **139 018,83€**.

Lors de l'appel à subvention du mois d'avril, le montant des aides perçues par les Francas dans le cadre de la pause méridienne (PSO) pour l'année N-1 sera déduit.

Calendrier de versement des acomptes :

- le 1^{er} janvier : un acompte de 40% du montant total de la subvention accordée pour l'année N-1,
- le 1^{er} mai ; 50% du montant total de la subvention accordée pour l'année N,
- le solde de la subvention accordée pour l'année N, déduction faite du montant de l'acompte versé au 1^{er} janvier et de celui versé le 1^{er} mai fera l'objet du deux avis de redevance :
 - le 1^{er} septembre : 60% du solde
 - le 1^{er} décembre : 40% du solde.

Durée de la convention :

- La présente convention est consentie pour une la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.



Budget Prévisionnel 2022 - V2 Convention Francas - Caumont sur Aure PERISCOLAIRE

01/01/2022 au 31/12/2022

	Artimômes Arrêt au 31/08/2022	Petits Déjeuners Educatifs	Garderie Amstramgram	C.L.A.S.	Pause méridienne	Coût total convention périscolaire	
CHARGES	Charges salariales	5 724 €	6 456 €	37 351 €	10 182 €	89 116 €	148 829 €
	Intervenants extérieurs et personnel mis à disposition	4 667 €					4 667 €
	Budget pédagogique (matériel, fournitures, pharmacie, transports, sorties...)	2 000 €	198 €	400 €	800 €	1 000 €	4 398 €
	Alimentation	192 €	1 624 €	1 200 €	500 €	0 €	3 516 €
	Accompagnement éducatif (formation, participation fédérale, communication...)	2 200 €	330 €	3 300 €	330 €	1 650 €	7 810 €
	Frais annexes (déplacements, assurance, téléphonie...)	653 €		900 €	240 €	808 €	2 601 €
	Frais de gestion (secrétariat, comptabilité, paie, charges administratives)	2 237 €	1 047 €	2 550 €	840 €	6 786 €	13 460 €
Total des charges prévisionnelles	17 673 €	9 655 €	45 701 €	12 892 €	99 360 €	185 281 €	

Convention communale et Aides de l'état	Participation prévue commune	17 673 €	9 655 €	22 497 €	12 892 €	99 360 €	162 077 €
	Déductions prévisionnelles (C.A.F., M.S.A, appels à projets, ASP....)	-1 056 €	0 €	0 €	-5 155 €	-16 848 €	-23 059 €
	Reste à charge commune prévu	165 117,00	9655,00	22497,00	7737,00	82512,00	139018,83

26. Affaires diverses

Ramassage des ordures ménagères

Pour faire suite au courrier transmis à l'Intercom le 28/06/22, une réunion de concertation aura lieu prochainement. **A suivre.**

Prochaines réunions

Réunion préparatoire : lundi 29 août 2022, à 18 heures, à Caumont.

Réunion du conseil : lundi 12 septembre 2022 à 19h, salle du conseil de Caumont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.